

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°13 du 26 mars 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 20 mars 2009
Date d'affichage : 20 mars 2009
Nombre de conseillers : En exercice : 29
Présents : 26 à l'ouverture de la séance
Votants : 29

L'an deux mil neuf, le vingt six mars à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni au groupe scolaire des Croizettes, en séance publique, sous la présidence de Madame Elvira JAOUEN, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Amar HADDOU, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, M. Christophe LHARDY, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Melle Sabrina MEDJBEUR, , Melle Sabrina MEDJBEUR, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN, M. Christian TAXIL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Roseline DROUIN	avait donné pouvoir à	Mme Anne Claire Le Bolloch
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à	Mme Elvira JAOUEN
Mme Maryse MEDDAH	avait donné pouvoir à	Mme Marie-France TRONEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal HOUEIX a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h30.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 février 2009

Après quelques corrections, le procès verbal du 5 février 2009 est adopté à l'unanimité.

01 – Donner acte des décisions prises par le Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire (n°2009-03 à 2009-05).

02 – Réforme des vacations funéraires

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant unitaire de la vacation funéraire à 20 €.

03– Modification de l'état du personnel en terme de création et de suppression de poste

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification proposée de l'état du personnel.

04 – Décision modificative n°1 au budget primitif 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2009.

05– Taux d'imposition des taxes locales pour 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la reconduction des taux identiques à ceux des exercices 2007 et 2008, pour l'exercice 2009, à savoir :

Taxe d'habitation : 11,20 %

Taxe foncière (bâti) : 18,05 %

Taxe foncière (non bâti) : 50 %.

06 – Taux d'imposition pour 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil municipal, à la majorité, par **23 voix pour et 6 contre** (Mmes Monique HERVE, Joëlle COLLET, Bénédicte DEREN, Mrs Régis GENET, Antoine VANDAELE, Christian TAXIL) de reconduire le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères identique à 2008, soit, 8,12 %.

07– Dotation Globale d'Équipement 2009 (DGE) – Demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- le projet et le dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2009 pour la remise aux normes de l'école André Parrain (bâtiment existant) dans le cadre du projet d'extension de l'école,
- La prise en charge, le cas échéant, de la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DGE et le taux réellement attribué,
- La prise en charge de la part de financement non accordée par un partenaire public qui aurait été sollicité,
- Sur le cofinancement Contrat Régional / DGE 2009 pour réaliser ces travaux.

08– Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation de travaux au groupe scolaire des Croizettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour la demande d'aide au Conseil Général du Val d'Oise.

09 – Liquidation du marché de travaux : enfouissement des réseaux rue Fleury et Martial Labbé

Le conseil Municipal, à la Majorité, par 28 voix pour et 1 contre (Mme Monique HERVE)

- Approuve la réception des travaux sans réserve, avec effet à compter du 1^{er} août 2008,
- Statue sur le montant du Décompte Général Définitif, soit 285 749,40 € HT (341 756,28 € TTC) après avenant de plus value sur le marché initial dont le montant était de 239 606,10 € HT (286 568,90 € TTC),
- Fixe le montant des pénalités de travaux courant du 21 janvier 2008 au 1^{er} août 2008 à 18 383,21 € HT soit 21 986,32 € TTC et d'y appliquer une remise gracieuse totale,
- Demande en contrepartie à ENTRA la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement. Ces pénalités de retard s'élèveraient au 26 mars 2009 à 317,30 € HT (379,49 € TTC) et seraient calculées comme suit :
 - ❖ pour 2009 : 7 jours de retard de paiement
 - ❖ $7/365 \times 5.79 \% \times 285\,749,40 \text{ € HT} = 317,30 \text{ € HT}$

10 – Liquidation du marché de travaux de la Coulée Verte des Coudraies

Le conseil Municipal, à la Majorité, par 28 voix pour et 1 contre (Mme Monique HERVE)

- Approuve la réception des travaux sans réserve, avec effet à compter du 22 juillet 2008,
- Approuve l'avenant de moins value au marché initial pour 65 606.99 € HT (78 465.96 € TTC) : moins value correspondant à la non réalisation du mini-golf,
- Fixe le montant du Décompte Général Définitif, soit 312 671.34 € HT € (373 954.92 € TTC) après avenant de moins value sur le marché initial dont le montant était de 378 278.33 € HT (452 420.88 € TTC),
- Fixe le montant des pénalités de travaux courant du 10 février 2007 au 22 juillet 2008 soit 65 100 € HT (77 859.60 € TTC) et d'y appliquer une remise gracieuse totale,
- Demande en contrepartie à ESPACE DECO la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement. Ces pénalités de retard s'élèveraient au 26 mars 2009 à 6 678.91 € HT (7 987.98 € TTC) et seraient calculées comme suit :
 - ❖ pour 2008 : 48 jours de retard de paiement
 - ❖ $48/365 \times 5.99 \% \times 312\,671.34 \text{ € HT} = 2\,462.99 \text{ € HT}$
 - ❖ pour 2009 : 85 jours de retard de paiement
 - ❖ $85/365 \times 5.79 \% \times 312\,671.34 \text{ € HT} = 4\,215.92 \text{ € HT}$

11 – Liquidation du marché de travaux : Aménagement des abords du cimetière

Le conseil Municipal, à la Majorité, par 28 voix pour et 1 contre (Mme Monique HERVE)

- Prend en compte la date du 15 janvier 2008 de l'ordre de service n°4 de redémarrage des travaux,
- Fixe le montant du Décompte Général Définitif, soit 20 736 € HT (24 800,25 € TTC) après avenant de plus value sur le marché initial dont le montant était de 18 423 € HT (22 033,91 € TTC),
- Fixe le montant des pénalités pour retard d'exécution courant du 19 avril 2007 au 28 février 2008 soit 315 jours qui se décomposent comme suit :
- $(20\,736 \times 1/3000) \times 315 \text{ jours} = 2\,177,28 \text{ € HT}$ soit 2 604,03 € TTC,

- Applique une remise gracieuse totale, et de demander en contrepartie à VIAVERT la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement. Ces pénalités de retard s'élèveraient au 26 mars 2009 à 105,26 € HT (125,89 € TTC) et seraient calculées comme suit :
 - ❖ pour 2009 : 32 jours de retard de paiement
 $32/365 \times 5.79 \% \times 20\,736 \text{ € HT} = 105,26 \text{ € HT}$

12 – Subventions aux associations

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Se prononce favorablement sur le montant des demandes de subventions présentées pour l'année 2009
- Autorise Madame la Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise.

13 – Nouveau règlement intérieur des structures petite-enfance

Le conseil Municipal, **à la Majorité**, par 28 voix pour et 1 contre (Mme Monique HERVE) valide le nouveau règlement intérieur des structures petite-enfance.

14 – Convention de réciprocité avec les autres villes dans le cadre des dérogations scolaires

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame la Maire à signer la convention aux conditions présentées et à solliciter de la part des communes le versement de la somme de 1 057,57 € par enfant, correspondant à la prise en charge des frais de scolarité et de 410,97 € quand il s'agit d'un placement CLIS.

15 – Motion contre le déboisement du massif de l'Hautil

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, demande l'abandon immédiat du projet de décharge sur la commune de Vaux sur Seine et la cessation de toutes activités illégales qui ont déjà commencées sur ce site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Elvira JAOUEN

Maire